

Mercredi 23 mars 2022 - Catégorie: **HFR** - Ecrit par **Service de communication**

Pour une prise en charge précoce des intoxications alcooliques chez les jeunes

Etre admis ivre aux Urgences alors qu'on a moins de 25 ans n'est pas anodin. Depuis le mois de décembre 2021, ces jeunes se voient offrir un suivi au-delà de leur prise en charge médicale aux Urgences de l'hôpital fribourgeois (HFR). La Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS), l'association REPER et l'HFR ont oeuvré ensemble à la mise sur pied d'une prise en charge précoce de ces jeunes admis pour une intoxication alcoolique.

Communiqué de presse

Fribourg, le 23 mars 2022

Pour une prise en charge précoce des intoxications alcooliques chez les jeunes

Etre admis lève aux Urgences alors qu'on a moins de 25 ans n'est pas anodin. Depuis le mois de décembre 2021, ces jeunes se voient offrir un suivi au-delà de leur prise en charge médicale aux Urgences de l'hôpital fribourgeois (HFR). La Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS), l'association REPER et l'HFR ont œuvré ensemble à la mise sur pied d'une prise en charge précoce de ces jeunes admis pour une intoxication alcoolique.

Prendre le temps de revenir sur les raisons d'une forte alcoolisation pour éviter que cela ne se reproduise. Désormais, les équipes soignantes des Urgences adultes et de la pédiatrie de l'HFR sont en mesure d'élaborer une première action de prévention avec ces jeunes de moins de 25 ans présentant un problème d'alcool. « Nous savons que dans ces situations, les patients passent brièvement aux Urgences », expliquent Luis et Maxime, tous deux infirmiers aux Urgences de l'HFR. « Cette méthode offre une vraie plus-value dans notre démarche de projet thérapeutique. Ces jeunes ne repartent pas sans rien, il y a un soutien possible, une fois les portes de l'hôpital franchies ».

Concrètement, les équipes soignantes de l'HFR conduisent un entretien avec chaque personne de moins de 25 ans admise aux Urgences pour une intoxication alcoolique. Le but de cet entretien est d'informer les patients sur ce qu'il s'est passé à travers un dépliant et de les orienter vers l'association REPER. Pour ce faire, une autorisation écrite, munie des coordonnées du jeune, est transmise à l'association. Ainsi, un travailleur social prend contact avec lui la semaine suivante afin de revenir sur les circonstances de l'intoxication et lui propose si nécessaire et souhaité d'autres prestations. Les parents sont aussi informés lors de la consultation aux Urgences par le biais d'un dépliant. Pour établir ce premier contact aux Urgences, les équipes soignantes ont été formées par des chargés de prévention de l'association REPER, partie prenante de ce projet cantonal. « Nous avons pu former une centaine de collaborateurs de l'HFR à la prise de contact avec ces jeunes dans le cadre de jeux de rôle et après être venus découvrir le fonctionnement des Urgences », détaille Catherine Dorte, chargée de prévention REPER. « Ce projet découle de trois années de collaboration étroite entre REPER et l'HFR, ce qui nous a permis de co-construire un dispositif qui répond autant aux besoins de la prévention qu'à ceux du personnel des Urgences ».

A l'origine de ce projet déployé désormais sur le terrain, le Plan cantonal action alcool (PCAA) s'inscrit comme une des priorités de la Stratégie cantonale de promotion de la santé et de prévention (Perspectives 2030). Ce plan cantonal a pour but de réduire le nombre d'intoxications alcooliques chez les jeunes et d'améliorer la coordination de la prise en charge précoce. Ceci afin d'éviter que ces jeunes ne quittent l'hôpital sans avoir abordé la question de leur consommation problématique d'alcool. En prenant la problématique le plus tôt possible, cela permet un meilleur suivi de ces jeunes, mais aussi une limitation de futures hospitalisations une fois adultes. Dans le canton, environ 600 personnes arrivent chaque année aux Urgences avec une intoxication alcoolique. En général, cela ne donne pas lieu à des hospitalisations, ces patients ressortent le plus souvent dans les heures qui suivent leur arrivée. Les adultes constituent le 85% des cas, tandis que les jeunes entre 12 et 20 ans représentent environ 120 cas par an. C'est chez les 14-15 ans que la fréquence

CP - Pour une prise en charge précoce des intoxications alcooliques chez les jeunes (104.47 Ko)